

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 9 juillet 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, France Cloutier, Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Madame la conseillère Shawna Doucet est absente

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général est présent. Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière est également présente et agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Acceptation – Dépenses du mois de juin 2024 et autorisation de paiement
 - 4.2. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2023
 - 4.3. Affectation aux fonds affectés pour les projets d'investissement
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Embauche – Contremaitre aux travaux publics
- 6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1. Acceptation – Offre de renonciation à une clause restrictive pour le lot 6 622 859
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1. Avis de motion – Règlement R-228-2024 : Règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. Autorisation – Délégation de signature de l'entente contractuelle de partenariat pour la collecte et le transport des matières recyclables avec Éco Entreprises Québec
- 9. SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 9.1. Achat – Canon, lance à eau et pompe haut débit
 - 9.2. Achat – Génératrice
 - 9.3. Embauche – Pompiers volontaires
- 10. PROJETS**
 - 10.1. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**
 - 10.1.1. Octroi de contrat – Essai de contrôle de qualité sur la compaction et sur le béton

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024 tel que présenté.

Résolution 2024-07-09-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juin 2024 tel que déposé.

Résolution 2024-07-09-3.0

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Acceptation – Dépenses du mois de juin 2024 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 176 499.23\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 123 633.75\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2024-07-09-4.1

4.2 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur externe effectués par la firme MNP pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, soient déposés au Conseil municipal.

Résolution 2024-07-09-4.2

4.3 Affectation aux fonds affectés pour les projets d'investissement

CONSIDÉRANT QUE le surplus de 2023 comprend des subventions non prévues aux budgets des années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE les projets en lien avec ses subventions avaient été financés par le fonds affectés pour les projets d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et que ces sommes seront requises pour financer les projets à venir;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil affecte une somme de 616 000\$ du surplus libre aux fonds affectés pour les projets d'investissements pour le financement des projets futurs.

Résolution 2024-07-09-4.3

5.0 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche – Contremaitre aux travaux publics

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Éric Bédard à titre de Contremaitre aux travaux publics avec le statut régulier à temps pleins aux conditions prévues dans sa lettre d'embauche et dans la politique de gestion des ressources humaines.

Résolution 2024-07-09-5.1

6.0 URBANISME

6.1 Acceptation – Offre de renonciation à une clause restrictive pour le lot 6 622 859

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-12-6.2 concernant le dépôt d'une demande d'utilisation du territoire public à des fins résidentielles pour une partie du lot 5 062 115;

CONSIDÉRANT le lotissement du lot 5 062 115 et la création du lot 6 622 859;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 622 859 est soumis à une clause restrictive pour fins municipales d'espaces vert, empêchant l'utilisation à d'autres fins, la vente ou la cession avant 2027;

CONSIDÉRANT l'offre de renonciation à cette clause restrictive du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts reçue en date du 25 juin 2024;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de renonciation à une clause restrictive du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la somme de 15 088\$ excluant les taxes applicables;

DE MANDATER La Firme Heppel Castonguay notaires afin de préparer un acte de renonciation à la clause restrictive dans un acte notarié afin de renoncer à cette clause et en assumer tous les honoraires professionnels ainsi que tous les autres frais inhérents à la transaction;

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

Résolution 2024-07-09-6.1

7.0 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Avis de motion – Règlement R-228-2024 : Règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère madame France Cloutier que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux.

Résolution 2024-07-09-7.1

8.0 HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Autorisation – Délégation de signature de l'entente contractuelle de partenariat pour la collecte et le transport des matières recyclables avec Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (article 12) prescrit à ÉEQ de favoriser la conclusion d'ententes avec les municipalités régionales de comté ou des regroupements de municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ a identifié la MRC de Minganie en tant qu'organisme signataire de l'Entente contractuelle de partenariat pour la collecte et le transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de plusieurs rencontres portant sur la modernisation de la collecte sélective, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est d'avis que la MRC de Minganie représente un choix logique pour être signataire avec ÉEQ du territoire de L'Île-d'Anticosti ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Isabelle Plante appuyé par la conseillère France Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est favorable à ce que la MRC de Minganie soit l'organisme signataire de l'entente de partenariat avec ÉEQ pour le territoire de L'Île-d'Anticosti à l'égard du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ;

Résolution 2024-07-09-8.1

9.0 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1 Achat – Canon, lance à eau et pompe haut débit

CONSIDÉRANT le nombre limité de pompier au service incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certaines portions du périmètre urbain ne sont pas couvertes par des bornes fontaines;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Boivin et Gauvin Inc. pour l'achat d'un canon portatif, d'une lance ajustable et d'une pompe haut débit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un canon portatif et d'une lance à eau au montant de 4432.72\$ excluant les taxes applicables selon la soumission No SC20019891;

D'AUTORISER l'achat d'une pompe haut débit au montant de 10 995\$ excluant les taxes applicables selon la soumission No SC20019829;

DE PAYER ces dépenses à même le règlement d'emprunt R-224-2024.

Résolution 2024-07-09-9.1

9.2 Achat – Génératrice

CONSIDÉRANT la soumission No 189 reçue de l'entreprise Multi-Mini-Mécanique pour l'achat d'une génératrice;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Isabelle Plante appuyé par la conseillère Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'une génératrice au montant de 1 399.99\$ excluant les taxes applicables selon la soumission 189;

DE PAYER cette dépense à même le règlement d'emprunt R-224-2024.

Résolution 2024-07-09-9.2

9.3 Embauche – Pompiers volontaires

CONSIDÉRANT le besoin d'effectif pour regarnir les rangs du service incendie de la Municipalité,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche à titre de pompiers volontaires de madame Catherine Aucuit, monsieur Léandre Rodrigue et monsieur Benoit Dubé aux conditions prévues dans leur lettre d'embauche.

Résolution 2024-07-09-9.3

10.0 PROJETS

10.1 CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'ANTICOSTI

10.1.1 Octroi de contrat – Essai de contrôle de qualité sur la compaction et sur le béton

CONSIDÉRANT la soumission reçue par Englobe par suite d'une demande de prix pour l'essai de contrôle de qualité sur la compaction et sur le béton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil autorise l'octroi de contrat à L'entreprise Englobe pour la somme de 19 190.80\$ excluant les taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Gravel directeur général, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents liés à ce contrat;

DE PAYER ces dépenses à même le règlement d'emprunt R-227-2024.

Résolution 2024-07-09-10.1

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

12.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire, Hélène Boulanger lève la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 h 15.

Résolution 2024-07-09-12.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière